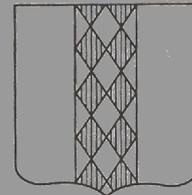


Moulézan Info



N° 118

Septembre 2019

<http://blog-mairiemoulezan.com>
<https://www.facebook.com/mairiemoulezan/>
<http://www.nimes-metropole.fr/>



• Lundi 2/09:

Rentrée des classes.

• Vendredi 6/09:

Lavage-Balayage des rues du village par la société OCEAN.

• Mardi 10/09:

Conseil municipal 20h30.

• Mercredi 25/09:

Repas du club du 3^e âge.

8 septembre à Lézan

3^e Trail au profit du petit Robin parrainé par Jade Wattremez

Informations et inscriptions sur le site:

lezantrail.wixsite.com/lezantrail

ou au café de la Poste



Le mot du maire

C'est la rentrée et c'est toute la vie du village qui reprend son rythme habituel fixé sur celui de l'école, du travail, des associations.... C'est à la fois une routine et un recommencement..

Lundi 2 septembre ce sera la rentrée pour les enfants. La garderie sera opérationnelle ainsi que la micro crèche pour les parents qui travaillent. Les associations vont reprendre petit à petit leurs activités. A ce sujet ne manquez pas le premier forum des associations à Saint-Geniès qui vous permettra de savoir tout ce qui existe en la matière dans les 16 communes de notre syndicat Leins Gardonnenque.

Cet été nous avons connu la canicule, la sécheresse et toutes leurs conséquences (Incendies, manque d'eau pour la végétation, fissures dans les habitations, etc...). Restons vigilants et sachons nous adapter car ces phénomènes climatiques deviennent récurrents.

Plus que jamais nous devons faire des efforts, même minimes, pour « sauver la planète ». Localement, depuis la politesse élémentaire, jusqu'aux dégradations du patrimoine municipale, en passant par les bruits de voisinage incongrus, les déjections canines, les animaux en divagations, les stationnements interdits, les décharges sauvages, la vitesse excessive dans le village...., ces incivilités sont autant d'agressions pour autrui, de mauvais exemples pour nos enfants et, finalement, d'atteintes à ce cadre de vie que nous avons choisi et que nous aimons tous.

Les derniers mois de l'année verront des transformations dans le village. En septembre la salle paroissiale sera démolie pour embellir l'église et ajouter quelques places de parking supplémentaires. Ensuite, le parking de la mairie sera goudronné et nous en profiterons pour rafraichir le marquage au sol dans les rues. Fin octobre les canalisations d'eau potable vétustes de l'avenue du Grand Pont, du chemin du Mas de Rouvière et d'une partie du chemin de Cante Perdrix seront remplacées. Avant la fin de l'année, les réseaux aériens du chemin du Vacassé et du chemin du Mas de Vinson seront enterrés. Les lampadaires actuels y seront remplacés. Nous en profiterons pour rénover, si besoin, les réseaux d'eau potable et usées. A la suite de ces travaux d'enfouissement ces deux rues seront entièrement regoudronnées.

Parallèlement, deux projets importants occuperont les prochains mois: Notre nouvelle école et le parc éolien du Bois des Leins... Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous souhaite une bonne rentrée, une année scolaire fructueuse pour vos enfants et de l'enthousiasme chaque jour.

Très cordialement, Pierre Lucchini.

L'histoire de l'école en 5 dates..

322-384 : la naissance de l'école: L'idée de l'école est née il y a un peu plus de 2300 ans dans la tête du philosophe grec Aristote. Selon lui, tous les enfants doivent apprendre la gymnastique, la musique, la lecture, l'écriture et le dessin.

789 : des écoles dans le royaume: Vers 789, Charlemagne décide d'ouvrir des écoles dans tout le royaume. Avant seuls les religieux étaient éduqués. Avec le roi des Francs, les enfants des familles riches commencent à s'instruire.

1816 : l'ouverture des écoles primaires: En 1816, une loi oblige toutes les communes françaises à ouvrir des écoles primaires. Elles sont encore très liées à l'éducation religieuse catholique.

1881/1882 : l'école laïque, obligatoire et gratuite: Entre 1881 et 1882, Jules Ferry, président du Conseil fait voter une série de lois marquantes en matière d'éducation. Elles rendent l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, indépendante des religions.

1959 : l'école obligatoire jusqu'à 16 ans: Depuis 1959, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans, elle peut se faire à l'école ou à la maison. Dans le monde neuf enfants sur dix vont à l'école, cependant presque 60 millions n'y ont toujours pas accès.





Pour la première fois, le Syndicat Mixte propose à l'ensemble des associations de ses 16 communes de venir à votre rencontre. Les associations vous présenteront leurs activités devant le siège du Syndicat et dans la Halle des Sports de ST Geniès (Derrière le collège). Saviez-vous qu'à quelques kms seulement de chez vous vous pouvez faire de l'escrime au bâton long, des claquettes, du basson ou encore de la sophrologie (par exemple) ? Vous êtes invités à venir nombreux les rencontrer, en soirée de 17h à 22h, "à la fraîche", vendredi 30 août (ce qui libère le week-end pour un dernier petit tour à la mer... ou dans les supermarchés !). Un foodtruck sera là pour celles et ceux qui, trop absorbés par les propositions n'auraient plus le temps ni l'envie de préparer à manger :) Alors aucune excuse...



Deuxième matinée écoci-toyenne:

Rendez vous samedi 5 octobre devant la mairie avec gants, bonnes chaussures ou bottes, sécateurs, outils de jardin.

2 objectifs pour cette matinée :

- randonnée collecte de déchets sur

nos places, routes et chemins.

- taille de haies

La matinée se terminera par un pot offert par la Municipalité.

Venez nombreux.

APPEL....

Dans le but de créer des jardins collectifs ou familiaux, la mairie recherche des volontaires intéressés pour créer une association et s'en occuper. Contacter M. le Maire.



La ligue contre le cancer collecte des radiographies et téléphones portables usagés. De nombreuses communes du Gard participent à cette action ainsi que des cliniques sur Alès et Nîmes. Présence 30, numéro un dans le Gard des Services à la Personne est partenaire depuis 11 ans de la Ligue contre le Cancer, qui peut accorder un forfait de 10 heures d'Aide à Domicile sous conditions de ressources. Ces récupérations permettent à la Ligue contre le Cancer d'améliorer ses ressources financières qui dépendent essentiellement de la générosité des donateurs tout en faisant un geste solidaire, civique et écologique. Vous pouvez amener à la mairie vos vieilles radiographies et vos vieux téléphones portables. Ils seront remis à l'antenne de La Calmette avec laquelle nous avons un partenariat.

L'objectif de la Ligue est d'apporter une aide de proximité sur la Calmette et les villages environnants aux personnes et à leurs familles, touchées par cette maladie. Cette aide pourra prendre différentes formes selon les attentes, pendant et après la période de traitement, comme l'écoute, l'aide aux démarches administratives, aux relations dans le travail, propositions d'activités, etc.

En liaison avec eux, la commune a décidé de sensibiliser sa population en créant des espaces sans tabac qui est l'une des causes principales des cancers. Il s'agit du Square Marie-Angèle Randon, de l'Aire de Jeux des enfants sur la Place du Ranquet et de l'entrée de l'école. Des panneaux offerts par La Ligue contre le cancer seront mis en place très prochainement.

Responsables de l'antenne de La Calmette : JOSETTE BARRETO et BERNADETTE RINDER.
Contacts : 07 81 93 25 10. Permanences : MERCREDI 10H30-12H à la Mairie.

<https://www.ligue-cancer.net/>



Quelques changements sont à prévoir pour cette nouvelle année scolaire :

L'instruction obligatoire dès 3 ans: L'âge de la scolarité obligatoire est abaissé de 6 à 3 ans : une première depuis 1882. Même si la plupart des élèves entrent à l'école à 3 ans (près de 98 %), l'instruction devient obligatoire pour les plus petits.

Effectif dans les classes réduit: Les effectifs seront limités à 24 élèves maximum par classe pour toutes les grandes sections de maternelle et pour les CP et les CE1.

Le nouveau baccalauréat: Les filières générales L, ES et S vont disparaître laissant place à trois "spécialités" à partir de la Première et jusqu'à la Terminale. Ainsi une douzaine d'enseignements (Arts, Biologie & écologie, Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues, Littérature, Langues et cultures de l'Antiquité, Mathématiques, Numérique et sciences informatiques, Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Sciences de l'ingénieur, Sciences économiques et sociales) seront proposés mais attention pas dans tous les lycées. Donc cette année les élèves qui entrent en Terminale passeront le bac comme avant, mais ceux qui entrent en Première vont connaître les changements.

La vie du village

CIMETIERE: Il est rappelé que chacun est responsable du nettoyage de sa ou ses concessions qui doivent être entretenues régulièrement. En cas de difficulté, s'adresser à la mairie.

CONTAINERS à PAPIER et VERRE: Ils sont destinés à collecter du papier et du verre (C'est marqué dessus !). Inutile donc d'y glisser du plastique ou de la nourriture.... Merci.

Mariage: Le 27 juillet PISSOWICZ Aurélie et KRIER Bryan se sont unis par les liens du mariage. Tous nos vœux de bonheur !

Naissance: Léna COMPAN (née le 26 juin) et Louisa FAZAZI (née le 17 août). Félicitations aux parents !

Info paroisse:

Dimanche 8 septembre : 11 h 00 à Sommières Bénédiction des cartables et inscription au catéchisme pour tous les âges.

Infos Mairie



04 66 77 87 94



mairiemoulezan@wanadoo.fr

► **Ramassage des encombrants:** Depuis le mois de juin l'Agglo se charge du ramassage des encombrants pour les particuliers. Ne sont collectés que les encombrants de type meubles, gros électroménager etc... Les demandes sont à transmettre à Nîmes Métropole 72h avant la date de la collecte selon trois formules:

En ligne sur le site internet <http://www.nimes-metropole.fr> dans l'onglet « Démarches », rubrique « Déchets ménagers », « Demander la collecte d'encombrants ».

Par courrier postal en remplissant le formulaire que vous trouverez sur le site ou à la mairie et en l'envoyant à l'adresse: Nîmes Métropole DCTDM, 3 rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9 (Tenez compte des délais de La Poste)

Par téléphone au 04 66 02 54 54 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les encombrants doivent être sortis sur la voie publique pour 6h du matin le jour du ramassage. Chaque foyer a droit à 2 encombrants.

Ce mois-ci les encombrants seront ramassés le **mercredi 18 septembre**.

Pour les personnes âgées seules, s'adresser à la mairie.

La mairie tient des sacs à la disposition des propriétaires de chiens qui font des crottes dans les rues du village. C'est gratuit !

Bruits: Jours ouvrables:
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.

Samedis: de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Jours fériés et dimanches:
de 10 h à 12 h.

Les propriétaires de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (collier anti aboiement par exemple).

Fumeurs, vous avez le droit de vous intoxiquer, mais vous n'avez pas le droit de jeter vos paquets de cigarettes vides et vos mégots dans les rues, sur les routes ou dans les fossés du village. Au contraire, ce paquet, ce mégot qui vous a apporté tant de joie, ne les maltraitez pas, déposez-les délicatement dans une poubelle ou un cendrier. Merci car vous ferez un geste pour la planète!

Un mégot c'est:

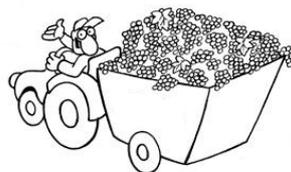
- 12 ans pour se désagréger
- 500 L d'eau polluée
- 4000 substances toxiques dont arsenic, plomb, gou-dron.

Vendanges: Après plusieurs mois marqués par la pluie, mais surtout la canicule, les vendanges commenceront doucement cette année avec la récolte des premiers raisins blancs dès fin-août. Le rythme va ensuite s'accélérer avec les cépages rouges (Syrah, Grenache, Carignan, ...).

Soyez vigilants aux machines à vendanger et aux bennes qui circulent parfois très tôt le matin. Ne gênez pas leur circulation en vous garant n'importe où. Les vigneronnes s'excusent par avance des nuisances sonores alors que le jour n'est pas encore levé. Elles ne durent que quelques semaines.

Alors patience, compréhension et prudence pour la sécurité de tous en attendant de pouvoir déguster les nouvelles cuvées 2019.

PATIENCE, JE TRANSPORTE LA VENDANGE



Enquête publique SCOT Sud Gard du 26 août au 27 septembre 2019:

C'est l'ultime phase de concertation permettant au public de s'informer et s'exprimer sur le projet de révision du SCOT du Sud Gard. Elle est ouverte à tout un chacun (habitants, usagers, acteurs socio-professionnels, associations etc...). Elle est organisée par le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard en lien avec la commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs indépendants, nommés par le Tribunal Administratif de Nîmes.

Créé par la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, 2000), le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification intercommunale, inscrit dans une perspective de développement durable. Il se place au dessus de notre carte communale. Ce schéma est révisé tous les 6 ans. Les lieux de l'enquête sont multiples mais le plus proche de Moulézan se situe à Sommières (55 rue des épauettes). Sinon, le plus pratique est de consulter le site du SCOT et d'y laisser son avis: http://www.scot-sudgard.fr/enquetes_publicques_scot_sud_gard.html.

Votre mairie peut s'occuper de plusieurs papiers administratifs: Extrait d'acte de naissance (Si vous êtes nés à Moulézan) - Extrait d'acte de mariage (si vous vous êtes mariés à Moulézan) - Extrait d'acte de décès - Duplicata de livret de famille - Carte nationale d'identité - Passeport (Renseignements car les dossiers sont à faire à Sommières ou La Calmette) - Sortie de territoire pour mineur - Carte d'électeur - Attestation de vie commune - Certificat de domicile ou de résidence - Certificat d'hérédité (sous condition) - Inscription au recensement militaire - Légalisation de signature - Permis de construire - Déclaration préalable - Extraits du cadastre.... etc.

Le Maire peut vous marier, vous PACSer, baptiser votre enfant (Baptême Républicain).... etc.

Vous pouvez obtenir des conseils concernant toutes vos formalités administratives et une orientation vers les services extérieurs concernés.

Exceptionnellement, en cas de problèmes d'horaire, n'hésitez pas à téléphoner pour prendre rendez-vous.



Maison
de services
au public

A Saint-Geniès, au Syndicat Leins-Gardonnenque, existe un espace public sans rendez-vous pour vous soutenir dans vos démarches administratives. Une demande de logement, une démarche sur le site de la CAF ou de la MSA, un dossier de retraite à compléter, une carte grise, carte d'identité.... **La Maison de Service Public** peut vous aider. Tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h sauf le vendredi après-midi.

4 rue Diderot-30190 Saint-Geniès-de-Malgoirès
0466630080 - relaisemploi@leinsgardonnenque.fr



Année scolaire 2019-2020:

Comme vous le savez, le manque d'effectif cette année a occasionné la fermeture d'une classe à Moulézan. De ce fait les deux classes de notre école seront composées de CP-CE1 (Vanessa) et de CE1-CE2 (Nathalie). Pour les CP et les CE2, la priorité sera donnée aux enfants de Moulézan.

La Municipalité a pour projet de construire une cantine à Moulézan et d'augmenter la capacité des infrastructures de l'école afin d'avoir sur le village une scolarité de la maternelle au CM1 (Le CM2 restant à Montagnac). Ce projet a pour but de diminuer les temps de trajet en car et de stabiliser les enfants pendant la scolarité du primaire. D'ici la fin de l'année la décision sera prise de construire une nouvelle école-cantine ou de rénover et d'agrandir l'école actuelle. Les travaux se feront courant 2020 avec une rentrée prévue dans les nouveaux locaux en septembre 2020 dans le meilleur des cas. Vous serez informés au fur et à mesure de l'avancée de ce projet important pour la commune.

Interdiction d'emploi du feu:



Cette interdiction d'emploi du feu sous toutes ses formes, s'applique jusqu'à nouvel ordre et notamment à l'utilisation de barbecues, aux écobuages, aux incinérations de végétaux, à l'organisation de feux d'artifice, au lâcher de lanternes volantes. Fumer ou jeter un mégot de cigarette est également interdit en forêt ou à proximité des masifs.

Limitation de l'usage de l'eau jusqu'au 30 octobre:

M. le Préfet du Gard a décidé de placer les bassins versants du Vidourle en crise suite à la sécheresse qui sévit depuis plusieurs semaines. Seuls les usages prioritaires de l'eau (liés à l'alimentation en eau potable, aux exigences de la santé, à la salubrité publique et à la sécurité civile) et l'abreuvement des animaux sont autorisés.

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables aux usages dont l'eau provient de la nappe d'accompagnement du Rhône, du canal BRL alimenté par le Rhône, ainsi que de retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante.

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière mesurée. Des contrôles initiés par la préfecture seront effectués régulièrement.



Numéro de téléphones utiles: Cantine Domessargues: 04.66.83.71.75 ou 06.12.47.09.55. Garderie de Moulézan: 4.66.53.07.21. Secrétariat SIRS 04.66.83.31.65. École de Domessargues: 04.66.83.75.34. Ecole de Maussargues: 04.66.83.36.15. Ecole de Montagnac 04.66.80.53.47. Ecole de Moulézan 04.66.77.86.22. Maire: 06.74.65.99.43

Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune.... Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritiques dans une rue, containers papier ou verre plein,....etc. Merci.